

Dossier *de presse*

Inauguration des panneaux
« Espaces Naturels Sensibles »
installés en forêt de Châteauroux

Lundi 6 octobre 2008
14h30

Carrefour du Riau de la Motte dans la forêt domaniale
de Châteauroux

Contact presse

La forêt de Châteauroux : une richesse diversifiée

1. La forêt de Châteauroux

A quelques kilomètres de l'agglomération castelroussine, la forêt de Châteauroux est un poumon vert que les habitants fréquentent volontiers.

Mais sans doute n'est-elle pas toujours perçue à sa juste valeur : certes, il s'agit d'un **lieu riche en futaie et en taillis**, qui produit du bois et s'exploite en conséquence.

Mais elle possède bien d'autres richesses. Il s'agit d'abord d'un **milieu** qui porte des arbres et des arbustes particuliers, des herbes et des fougères, abrite une **faune** souvent **remarquable** – grands et petits animaux, insectes et batraciens bien moins connus que cerfs ou chevreuils, par exemple.

Mais aussi, la forêt possède un cycle biologique qui lui est propre et qui, plus que jamais, met en avant sa propension à jouer les « puits de carbone ».

Enfin, elle a une **histoire**, passionnante, qui a chez nous, démarré tôt : nous savons à peu près ce qu'elle était aux temps des Gaulois, puis plus tard, au Moyen-Age et dans les siècles qui ont suivi : des traces de ces différentes époques subsistent, éloquents qui nous parlent d'une vie qui nous semble, aujourd'hui, étrangère car très éloignée dans le temps. Mais qui, pourtant, fut bien celle de nos ancêtres.

2. Les panneaux « Espaces Naturels Sensibles »

C'est cette **richesse**, où se mêlent différents éléments – **forestiers**, mais aussi **naturels, botaniques, faunistiques, historiques, biologiques**, - que **les 8 panneaux** souhaitent dévoiler au public.

Dispersés dans les principaux carrefours de la forêt, ils évoquent, dessins et photos à l'appui, les multiples facettes de cette forêt vaste de près de 5000 ha et qui recèle tant de richesses, encore méconnues... et à découvrir.

Ces panneaux, d'un coût total de **35.000 €** ont été **financés par le Conseil général** (support d'information et illustrations) et conçus en étroite collaboration avec l'Office National des Forêts. Pour réaliser ces panneaux, les partenaires ont fait appel à un illustrateur professionnel spécialiste du dessin naturaliste, Alban Larousse. Les structures des panneaux sont en chêne, essence majoritaire en forêt de Châteauroux et leurs toits sont en châtaignier, complétées d'une plaque de plexiglas qui protège la structure imprimée.

Ces panneaux ont été réalisés dans le respect du **développement durable** : le bois qui a servi à l'élaboration de ces panneaux est issu de forêts certifiées à gestion durable (PEFC) et les lasures utilisées sont respectueuses de l'environnement.

Les 8 panneaux sont répartis sur les sites suivants : **carrefours du Riau de la Motte, de Picard, de Robinson, de Piery, des Druides, de Bertrand, Etang de Berthommiers, Chapelle de la Bonne Dame du Chêne.**

La politique « milieu naturel » du Conseil général

La politique « milieux naturels » du Conseil général est financée en grande partie grâce à la perception de la TDENS (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles), le montant perçu en 2007 était de 450.000 €.

Cette taxe sert à financer :

- **L'acquisition, l'aménagement et l'entretien de milieux naturels** par le Département, il s'agit des sites de Chérine et Bellebouche. Ces sites sont en partie propriété du Département qui en a confié l'aménagement et l'entretien à, d'une part l'association de gestion de la réserve naturelle de Chérine et d'autre part, à la commune de Mézières-en-Brenne. A Chérine, d'autres partenaires techniques et financiers sont présents : WWF, LPO, Fondation Nicolas Hulot, l'Etat, la Région, le Parc Naturel Régional de la Brenne, ...
- **L'appui technique et financier aux communes** souhaitant acquérir et aménager des milieux naturels dans le respect de la politique nationale Espaces Naturels Sensibles (préservation et restauration de la valeur biologique tout en permettant une découverte par le public). Une fois un site acquis et aménagé par une commune, le Conseil général l'intègre au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département et la commune peut bénéficier de la part du Conseil général d'un appui technique pour assurer une gestion favorable à la biodiversité
- Une **politique de signalisation, information sur ces sites** : signalisation routière, parution d'un guide en 2004 dans lequel figurent 20 sites Espaces Naturels Sensibles, pose de panneaux d'information, édition de dépliants.

En 2007, **plus d'un million d'euros** a ainsi été dépensé par le Département au profit de la biodiversité par le biais de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil général aide également d'autres associations (le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre, l'association botanique de Chênevières) et participe à l'opération « A l'école de la forêt » en partenariat avec l'Education nationale et l'ONF, opération à destination des écoles maternelles et primaires.

L'Office National des Forêts : un acteur central dans la gestion des forêts domaniales

1. La politique générale de gestion des forêts d'Etat par l'ONF

Les forêts domaniales, propriétés privées de l'Etat, sont gérées par les services de l'ONF avec des objectifs concomitants de production durable de bois, de protection des milieux et des paysages, d'accueil du public et d'exercice de la chasse.

Afin de répondre aux différentes attentes des populations, le contrat de plan signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2007/2011, confirme la **volonté d'ouvrir les forêts domaniales au public**.

L'organisation de l'accueil du public relève d'une politique de développement local et requiert une association étroite des collectivités locales dont les populations, résidentes ou en séjour, sont les bénéficiaires directs des actions menées.

2. Les partenariats de l'ONF en forêt de Châteauroux

En forêt de Châteauroux, l'ONF s'est rapproché du Conseil général et des communes les plus proches de la forêt pour rechercher un partenariat pour l'aménagement de la forêt, la création de supports d'information, l'entretien des équipements en place et le maintien de la propreté.

Deux conventions ont ainsi été signées en 2004 :

- Une première entre l'ONF et le Conseil général pour **l'aménagement et la réfection des équipements** (installation de mobilier, réfection de parking, installation de passerelles, ...) pour un montant annuel de **11.000 €**. En complément, le Conseil général, en concertation avec l'ONF met en place des outils d'information du public
- Une deuxième entre l'ONF et les communes d'Ardentes, Arthon, Châteauroux, Déols, Etretchet, Jeu-les Bois, Le Poinçonnet, Saint-Maur pour **l'entretien** (lasurage du mobilier, entretien des sites les plus visités, ...) et **le maintien de la propreté en forêt** (ramassage périodique des déchets) pour des montants de 9.232 € par an.